

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGE

CAP RESTAURANT EP3

EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise

Durée : 2H

Coefficient : 4

Nombre de pages composant le corrigé (chaque page étant obligatoirement paginée): 17

CORRIGE

BAREME CEEJS

1^{ère} Partie ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1/Dans le tableau ci-dessous, vous répondez aux différentes questions relatives aux statuts.
3 X 1.5 points = 4.5

2^{ème} PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL

1/Comment s'appelle le document en ANNEXE 1 ?

0.5 point

2/ Quel est le nom de l'employé ?

Quel est son emploi ?

2 x 0.5 point = 1 point

3.1/ Qu'est-ce qu'une convention collective ?

1 point

3.2/ Sur l'annexe 1, que signifie convention collective des HCR ?

1 point

4.1/ A combien de jours de congés un salarié a-t-il le droit par mois de travail ?

1 point

4.2/Dans le cas présent, sur l'annexe 1, quel est le cumul des congés acquis pour l'année ?

1 point

5.1/ Sur l'annexe 1, quel est le montant :

2 x 0.5 point = 1 point

3^{ème} PARTIE : ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

Vous répondez aux questions ci-dessous.

1 point par question = 5 points

TOTAL des points : 16

16/4= note sur 4

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient : 4	Page 13 / 17

CORRIGE

3^{ème} Partie : Environnement commercial

Vous travaillez au restaurant «Le Golf» à Vannes.
Un client, Monsieur Claude Durand règle son repas par chèque bancaire.
Vous répondez aux questions ci-dessous.

CRÉDIT AGRICOLE
DE NORMANDIE-SEINE

à rédiger
exclusivement
en euros €

Payez contre ce chèque *Quatre vingt cinq euros*
Quatre vingt cinq euros quatre vingt centimes
non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

A *Restaurant du Golf*

Payable en France
76 ROUEN CENTRE
0235
N° de compte
073559

Monsieur Claude Durand
10, rue du Parc
76035 Rouen

Fait à *Vannes*
Le *15/10/2000*

(78)

⑆6203 07604830 1073559⑆

1°) Qui est le tiré ?

La banque : Crédit Agricole

2°) Qui est le tireur ?

Le titulaire du compte : Claude Durand

3°) Qui est le bénéficiaire ?

Le restaurant « Du Golf »

4°) Quelles sont les vérifications à faire lors de la remise du chèque ?

- Vérifier que le chèque est correctement rempli et signé
- Vérifier l'identité du client

5°) Que doit on faire avant de remettre le chèque à sa banque ?

Le signer au dos

1 point par question= 5 points

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient : 4	Page 14 / 17

CORRIGE

2^{ème} Partie : Environnement social

A l'aide de vos connaissances et en complément l'annexe 1, vous répondrez aux questions ci-dessous

1/Comment s'appelle le document en ANNEXE 1 ?

Un bulletin de salaire

0.5 point

2/ Quel est le nom de l'employé ? Leguenec Yann

Quel est son emploi ? Chef de Partie

2 x 0.5 point = 1 point

3.1/ Qu'est-ce qu'une convention collective ?

Une convention collective est un texte qui définit les conditions de travail et les garanties sociales des salariés pour une branche d'activité. Les dispositions de la convention collective sont plus favorables aux salariés que la loi.

1 point

3.2/ Sur l'annexe 1, que signifie convention collective des HCR ?

Hôtels , Cafés, Restaurants

1 point

4.1/ A combien de jours de congés un salarié a-t-il le droit par mois de travail ?

2,5 jours de congés par mois de travail.

1 point

4.2/Dans le cas présent, sur l'annexe 1, quel est le cumul des congés acquis pour l'année ?

15 Jours de congés

1 point

5.1/ Sur l'annexe 1, quel est le montant :

- **des cotisations patronales pour le mois de novembre 2004 ?** 902,84 euro
- **des cotisations salariales pour le mois de novembre 2004 ?** 521,33 euro

2 x 0.5 point = 1 point

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient : 4	Page 15 / 17

**Groupement 1- CAP RESTAURANT – EP3 Technologie – SESSION JUIN 2005
ANNEXE 1**

Employeur	URSSAF	Salarié				
HOTEL du Golf Route de la pointe 56000 vannes	11 Rue Du vieux Lavoir 56003 VANNES CEDEX	LEGUENEC Yann 2 rue de Cran Camac	56130 CARNAC			
SIRET: 312 559 940 00	Numéro : 5603853870141					
APE: 55 1A						
Convention collective : CONVENTION COLLECTIVE DES HCR DU 30 AVRIL 1998						
Emploi	N° SS	Ancienneté	Catégorie	Qualification	Coef.	
CHEF DE PARTIE CUISINE	1 69 10 29-532 144 61	11,00	Mensuel / ETAM	Employé qualifié		
MOIS DE NOVEMBRE 2004						
Designation	Nombre ou		Part salariale		Part patronale	
	Base	Taux Salac	Gains	Ret-Sal	Taux Patr.	Ret. Patr.
Salaire brut horaire	177,67	11,500	2 043,17			
Avantage en nature repas	44,00	3,000	132,00			
Jour férié 1er novembre	8,20	11,500	100,30			
Complément différentiel de salaire horaire	99,62		99,63			
Rémunération Brute			2 375,10			
Allocations familiales	2 375,10				5,400	128,28
Assurance maladie	2 375,10	0,750		17,81	12,800	304,01
Assurance veuvage	2 375,10	0,100		2,38		
Assurance vieillesse sur brut	2 375,10				1,600	38,00
Assurance vieillesse tr. A	2 375,10	6,550		155,57	8,200	194,76
Accident du travail	2 375,10				2,200	52,25
Réduct. Cotisations S.S. sur la valeurs des	44,00				-83,000	-36,52
Aide logement tr. A	2 375,10				0,100	2,38
Chômage tr. A	2 375,10	2,400		57,00	4,000	95,00
AGFF TR A	2 375,10	0,800		19,00	1,200	28,50
CSG non déductible + RDS	2 256,35	2,800		65,43		
CSG déductible	2 256,35	5,100		115,07		
Retraite RIMA HR	2 375,10	3,750		89,07	3,750	89,07
FNGS A partir du 1er Juillet 1999	2 375,10				0,300	7,13
Cotisations Patronales						902,84
Cotisations Salariales				521,33		
Net Imposable			1 919,20			
Net à Payer			1 721,77			
	Période	Exercice	Congés payés	Net à payer €		1 721,77
				Net à payer FF		11 294,07
Heures travaillées	177,67	1 954,33	Acquis période: 2,50	Réglement:	Chèque	
Jours travaillés			Acquis année: 15,00	RTT période :	0 j 0 h 0 m	
Salaire brut	2 375,10	25 280,90	A prendre: 2,00	RTT solde :	0 j 0 h 0 m	
Charges salariales	521,33	5 549,13	Pris période: 0,00	Heures sup. :		
Charges patronales	902,84	9 592,23	Du : au :	Heures abs. :		
Net imposable	1 919,20	20 428,25	Du : au :	Jours Malad. :		
Avant nature	132,00	1 438,80		Repos acquis mois :		
				Repos Pris :		
				Repos Cumulés :		

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient : 4	Page 16 / 17

CORRIGE

Connaissance de l'entreprise

1^{ère} Partie : Environnement économique

Vous souhaitez faire l'acquisition d'un restaurant avec votre conjoint(e). A l'issue de la rencontre avec votre banquier, vous faites le point sur 3 statuts juridiques envisageables pour votre entreprise.
1/Dans le tableau ci-dessous, vous répondrez aux différentes questions relatives aux statuts.

Statuts juridiques	Donnez une définition des différents statuts juridiques
L'entreprise individuelle	L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus simple et la plus utilisée actuellement. Elle est à conseiller lorsque les risques de l'activité sont peu importants et les investissements limités. 1.5 points
La S.A.R.L.	La société à responsabilité limitée est la forme de société la plus répandue en France. Elle a pour principale caractéristique de limiter la responsabilité des associés et peut s'adapter à de nombreuses situations. La SARL doit être constituée de 2 associés au minimum et de 50 au maximum. Elle fait l'objet d'un apport en espèce ou en nature pour la constitution du capital social. La loi pour l'initiative économique supprime l'exigence d'un montant minimal de capital pour les SARL et les EURL. Celui-ci pourra donc être déterminé librement par les associés, en fonction de la taille, de l'activité et des besoins en capitaux de l'entreprise. Cette disposition ne remet pas en cause la possibilité de libérer progressivement les apports en espèces. 1.5 points
L'E.U.R.L.	Entreprise Unipersonnel à Responsabilité Limité L'EURL est une SARL constituée d'un seul associé. Elle est donc soumise aux mêmes règles qu'une SARL classique, exception faite toutefois, des aménagements rendus nécessaires par la présence d'un associé unique. Elle fait l'objet d'un apport en espèce ou en nature pour la constitution du capital social. La loi pour l'initiative économique supprime l'exigence d'un montant minimal de capital pour les SARL et les EURL. Celui-ci pourra donc être déterminé librement par les associés, en fonction de la taille, de l'activité et des besoins en capitaux de l'entreprise. Cette disposition ne remet pas en cause la possibilité de libérer progressivement les apports en espèces. 1.5 points

Groupement 1 – session 2005	CAP RESTAURANT	CORRIGE
EP3/U3 : Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise		
Durée de l'épreuve : 2 heures	Coefficient : 4	Page 17 / 17